

Département des Ardennes

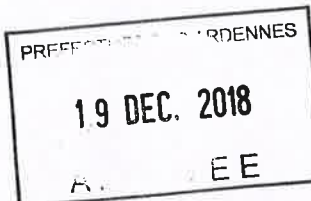
COMMUNE DE FLIZE



Plan Local d'Urbanisme

Procédure de modification
simplifiée n°1

DOSSIER APPROUVÉ



*Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du
17 décembre 2018, approuvant la
modification simplifiée n°1
du P.L.U. de Flize.*

Cachet de la mairie et signature du Maire :



Cédric BRANZ

Document initial :
Approuvé le 16.03.1985



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28, avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
Mail : dumay@dumay.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
25.03.2010		17.12.2018 (modification simplifiée)			

Bordereau des pièces

du dossier de modification simplifiée (n°1) du PLAN LOCAL D'URBANISME de FLIZE

(en phase d'approbation)

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE *Non modifié dans le cadre de cette procédure*

3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT PAR SECTEURS

4. RÈGLEMENT ÉCRIT

4A. RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT - **Extrait**

4B. RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE - à l'échelle 1/2000^{ème}

5. ANNEXES *Non modifiées dans le cadre de cette procédure*

6. AUTRES PIÈCES

Avis rendus sur le projet de modification simplifiée n°1 du P.L.U. de Flize
par les personnes associées à la procédure

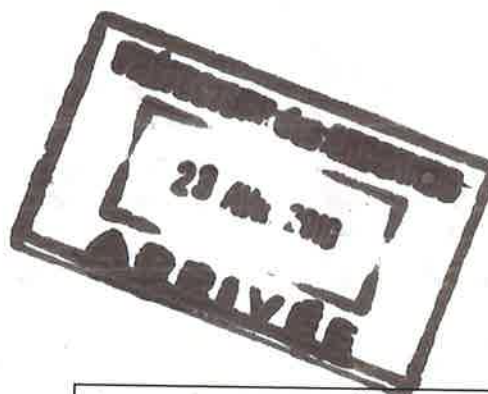
Délibération du conseil municipal tirant le bilan de la mise à disposition du
dossier et approuvant la modification simplifiée du P.L.U.



Département des Ardennes

COMMUNE DE FLIZE

PLAN LOCAL D'URBANISME



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du **25 mars 2010**
approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire:



René Georgelet

Approuvé le : 16.03.1985



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
30 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
25.03.2010					

COMPOSITION DU DOSSIER

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT PAR SECTEURS

4. RÈGLEMENT

- 4A. RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT
- 4B. RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE au 1/2000^{ème}

5. ANNEXES

- 5A. ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT
- 5B. PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE au 1/2 000^{ème}
- 5C. PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT au 1/2 000^{ème}
- 5D. PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1/10 000^{ème}
- 5E. ANNEXES - INFORMATIONS DIVERSES - PLAN au 1/10 000^{ème}
- 5F. PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION - Vallée de la Meuse de Bazeilles à Chalandry-Elairé (P.P.R.i. Meuse amont 1) approuvé le 1^{er} décembre 2003 : Dossier communal d'information.

AUTRES PIÈCES OBLIGATOIRES

- PORTER À CONNAISSANCE DU PRÉFET
- AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET AUTRES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES A LA PROCÉDURE
- ENQUÊTE PUBLIQUE – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques** (*pièce 4B*) au 1/2000^{ème}, la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter dans **le règlement** (*pièce n°4A*) :
 - a) Les dispositions générales (Titre I),
 - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III, IV, V),
 - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'espace boisé classé (Titre VI) et à l'emplacement réservé (Titre VII).
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement** (*pièce n°3*).
- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique** (*pièce n°5D*), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (*pièce n°5A*).
- Vérifier sur **le plan n°5E (annexes - informations diverses)**, si votre terrain est concerné par des zones ou périmètres spécifiques visés à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (*pièces n°5B et 5C*).

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER "ANNEXES"

- 5A. ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT
- 5B. PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE au 1/2 000^{ème}
- 5C. PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT au 1/2 000^{ème}
- 5D. PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1/10 000^{ème}
- 5E. ANNEXES - INFORMATIONS DIVERSES - PLAN au 1/10 000^{ème}
(au titre de l'article R. 123-13 du Code de l'Urbanisme)
- 5F. PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION - Vallée de la Meuse de Bazeilles à Chalandry-Elaire (P.P.R.i. Meuse amont 1) approuvé le 1^{er} décembre 2003 : Dossier communal d'information.

MODE D'EMPLOI

- Vérifier sur **les plans des servitudes d'utilité publique** (*pièces 5D et 5F*), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (*pièce 5A et règlement du P.P.R.i.*).
- Vérifier sur **le plan n°5E (annexes-informations diverses)**, si votre terrain est concerné par des zones ou périmètres spécifiques visés à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (*pièces 5B et 5C*).

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER "RÈGLEMENT"

4A. RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT

4B. RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE au 1/2000ème

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques** (*pièce 4B*) au 1/2 000^{ème}, la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter dans **le règlement** (*pièce n° 4A*) :
 - a) Les dispositions générales (Titre I),
 - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III, IV, V),
 - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'espace boisé classé (Titre VI) et à l'emplacement réservé (Titre VII).



Département des Ardennes

4

COMMUNE DE FLIZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du **25 mars 2010**
approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme



Cachet de la Mairie et
Signature du Maire:

René Georgelet



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
30 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Approuvé le : 16.03.1985

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	
25.03.2010					

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER "RÈGLEMENT"

4A. RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT

4B. RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE au 1/2000ème

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques** (*pièce 4B*) au 1/2 000^{ème}, la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter dans **le règlement** (*pièce n° 4A*) :
 - a) Les dispositions générales (Titre I),
 - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III, IV, V),
 - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'espace boisé classé (Titre VI) et à l'emplacement réservé (Titre VII).



Département des Ardennes

COMMUNE DE FLIZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du **25 mars 2010**
approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire:



René Georgelet

Approuvé le : 16.03.1985

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
25.03.2010					

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER "ANNEXES"

- 5A. ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT
- 5B. PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE au 1/2 000^{ème}
- 5C. PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT au 1/2 000^{ème}
- 5D. PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1/10 000^{ème}
- 5E. ANNEXES - INFORMATIONS DIVERSES - PLAN au 1/10 000^{ème}
(au titre de l'article R. 123-13 du Code de l'Urbanisme)
- 5F. PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION - Vallée de la Meuse de Bazeilles à Chalandry-Elaire (P.P.R.i. Meuse amont 1) approuvé le 1^{er} décembre 2003 : Dossier communal d'information.

MODE D'EMPLOI

- Vérifier sur **les plans des servitudes d'utilité publique** (*pièces 5D et 5F*), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (*pièce 5A et règlement du P.P.R.i.*).
- Vérifier sur **le plan n°5E (annexes-informations diverses)**, si votre terrain est concerné par des zones ou périmètres spécifiques visés à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (*pièces 5B et 5C*).